



La Nouvelle République – 12 décembre 2006

Exercice de sécurité sur le Cher pour éviter les pièges du canoë

Le canoë-kayak est désormais un loisir à la portée de tous. Mais, en eaux vives, comme en montagne, le risque zéro n'existe pas. Pour mieux informer le public, les moniteurs de clubs et les pompiers sont conviés à des formations de sécurité dispensées par le comité régional.

La tempête avait beau souffler, vendredi matin, sur les rives du Cher, à Vêretz, elle n'a pas empêché les participants de se mettre à l'eau. Au contraire, ces conditions difficiles rendaient encore plus pertinent l'exercice de sécurité.

C'est au bord du barrage que Paul-Émile Verdet, conseiller technique régional de canoë-kayak, avait rassemblé ses troupes. « Le thème de la formation d'aujourd'hui est le phénomène du rappel, explique-t-il. C'est un phénomène mal connu qu'on trouve surtout sur des ouvrages artificiels, comme un barrage. Sur le Cher, entre Saint-Aignan et Tours, il y a un barrage tous les cinq kilomètres. »

Inconnu des kayakistes néophytes, le rappel présente pour



Le comité régional de canoë a mis en place des formations à la sécurité auprès des professionnels.

(Photo NR, Jean-François BIGNARD)

tant des dangers bien réels. « C'est un courant de surface qui coule aspire vers une chute d'eau, ajoute le conseiller technique. On se retrouve comme dans le tambour d'une machine à laver. Impossible de nager, la noyade est alors presque assurée ! Ce phénomène existe sur presque toutes les rivières de France, autant le savoir. »

« Il y a eu des accidents récemment, au Seuil de Mâine, à Angers, ou sur la Vienne, poursuit Paul-Émile Verdet. Le rappeur se

produit plutôt en cas de crue mais, même avec un débit moyen, ça peut arriver. L'été par exemple, après un orage... »

Mieux vaut passer à pied

D'autres phénomènes naturels comme le dressage ou le siphon peuvent rendre risquée la balade en canoë. « Le dressage, c'est quand tout des retenus sous l'eau par les branches d'un arbre ou sous la berge usée par l'érosion, précise Paul-Émile Verdet. Le si-

phon, lui, n'existe pas en Indre-et-Loire. »

Pas question pour autant de renoncer aux joies de la randonnée sur l'eau. En eau vive, c'est comme en montagne : il faut se renseigner avant de partir. Après, par exemple, du comité régional de canoë.

Pour éviter de tomber dans le piège du rappel, Paul-Émile Verdet donne déjà un premier conseil : « Pour les néophytes, le passage du barrage, c'est à pied. »

Caroline DEVOS